

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 20h00

Le 10 NOVEMBRE 2021 à 20h00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc

Absents : BOUCHAUD Thomas (proc. à P GASTARD) ; NICOLAS Marie-Noëlle

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 13 Représenté : 1 Absents : 2 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

1- Présentation de l'association Amicale des Bielles

Monsieur Romain Douteau est venu accompagné de son Vice-Président pour nous présenter l'association et ses projets. Leur siège est situé à l'adresse de la mairie. Ils nous transmettront le planning de leurs manifestations afin de les annoncer sur notre site Internet, notamment, et de prévoir la réservation de la salle des fêtes.

2- Désignation du/de la secrétaire de séance : Patrick GASTARD

3- Approbation du compte-rendu des séances du 22/09 et 25/10 = 14 POUR

4- Tarifs de la redevance assainissement pour 2022 = 14 POUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des études pour le renouvellement de la station et des travaux de réhabilitation sont en cours. Pas d'augmentation en 2021, mais il est nécessaire de prévoir une augmentation du produit attendu en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation et de fixer les tarifs de redevances pour l'année 2021 comme suit :

- partie fixe de l'abonnement annuel	60,20 €
- part variable sur la consommation	1,10 € / m3

S'ajoute à ces tarifs la redevance pour modernisation des réseaux de collecte mise en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance collectée par la commune et reversée à l'Agence s'élève pour 2022 à 0,25 € / m3.

5- Répartition des subventions communales pour l'année 2021 = 14 POUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir le crédit de 15 000 € inscrit à l'article 6574 – subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE la répartition ci-après :

	2020	2021
Adémir microtel (base 200 €)	200.00	
AGV (base 1960 € + peinture 500 € + reliquat bus 750 €)	3 210.00	
Amicale des donateurs de sang Villefagnan	250.00	
Anciens combattants FNCR	280.00	
Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	60.00	
Ass des parents d'élèves écoles publiques APE (base 190 €)	190.00	
Ass sportive du collège (UNSS)	110.00	
Ass Tracteurs rétro du Nord Charente (base 110 €)	110.00	
Chorale les Poly'Sons du Val	170.00	

Comité des fêtes	250.00	
EIDER	180.00	
Football Club (base 1000 € + 500 €)	1 500.00	
Médaillés militaires	60.00	
Société de chasse la Diane (base 480 € + 900 €)	1 380.00	
V A L (base 2020 200 € + 100 € Noël 2019)	300.00	
A D M R	750.00	
ADAPEI Charente	65.00	
Adot 16	50.00	
A G E F Ruffec	130.00	
Ass Sclérosés AFSEP	60.00	
Ass Chemin du hérisson	120.00	
Ass ohé Prométhée 16	60.00	
Banque alimentaire	45.00	
Bleuets de France	45.00	
C A U E	90.00	
Collectif services publics	60.00	
Croix rouge	65.00	
D D E N	25.00	
F C O L	100.00	
Fondation du Patrimoine	75.00	
Prévention routière	185.00	
Prom'haies	70.00	
Restos du coeur	45.00	
Secours populaire	100.00	
Soutien hôpital de Ruffec	100.00	
TED16 GDS	100.00	
UNICEF Charente	60.00	
FNATH accidentés de la vie	60.00	
Ligue contre le cancer Charente	70.00	
AFM téléthon	120.00	
Ass ELA	60.00	
Enfant Soleil	95.00	
France Alzheimer	70.00	
Institut Bergonié Bordeaux	70.00	
P E P	75.00	

TOTAL	11 270.00	

6- Effacement de dettes suite à surendettement – budget assainissement = 14 POUR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Trésorerie de Ruffec, ainsi que l'Ordonnance du Tribunal d'instance d'Angoulême du 19/08/2021 relatifs à l'effacement de dettes « redevances assainissement » de 2019 pour une famille suite à surendettement.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur (article 6542) les dettes ci-après :

- Débiteur : FRÉMONT Philippe et BABEAU Nadia pour un montant total de 52.34 €

Réf créance	2019 T-172	:	7.98 €
	2019 T-172	:	44.36 €

7- Projet de délibération relative à l'adhésion à la convention de service Santé, hygiène et sécurité au travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité* ;
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;
- **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
- **Dispositif de signalement** : Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
À cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : plateforme seule : 0,01%
- fonction de référent externalisée : 0,03%

Considérant que notre collectivité souhaite recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention ci-annexé ;
Après en avoir délibéré ;
Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- décide de souscrire aux services suivants (ne mentionner que les services choisis) :
 - Médecine du travail
 - Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
 - Conseil en hygiène et sécurité
 - Dispositif de signalement : plateforme + fonction de référent externalisée
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.
- Adopte à l'unanimité

8- Adoption du Rapport annuel du Prix et Qualité du Service Public – Assainissement Collectif 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de VILLEFAGNAN. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération = **14 POUR**

9- Devis de Bodet Campanaire (maintenance cloches de l'église) :

- Mise sur roulements à billes de la cloche 1 : 2 445,85 € HT = 14 POUR
- Installation d'un antichute rétractable dans le clocher : 945,46 € HT = 14 POUR
- Remplacement des liaisons électriques du beffroi : 835,10 € HT = 14 POUR

10- Informations et Questions diverses

- Remerciements de Marie-Pierre Dezon pour la fabrication des sapins en palette par Philippe Queron.
- Les décorations (guirlandes,...) se feront en même temps que l'arrivée des sapins, soit le 23 ou 24 novembre prochain.
- Le Marché de Noël sera le 19 décembre à la salle des fêtes ; ainsi que le manège. Par contre, pas de Noël des enfants cette année.
- Le Repas des Aînés est prévu le 6 février 2022 à la salle des fêtes.
- L'artiste Mickaël Domain a livré les fresques sur toiles de 2m x 1,60 m: le moulin en été et le plan d'eau en automne.
- Une commission pour la rédaction du bulletin municipal est prévue le 16 novembre à 18H30.
- L'opération « Sapins de Noël », organisée par Calitom, aura lieu dans la commune dès le 25 décembre : broyage des sapins pour en faire des copeaux pour le jardin.
- Cécile Grange et Pierre Breton se sont chargés de vérifier l'état des panneaux signalétiques à remplacer.
- Les travaux de la Voie Douce sont terminés, la réception des travaux sont à prévoir.
- Des devis sont actuellement demandés pour la valorisation des chemins de randonnées ; ainsi que pour les haies à entretenir.
- Récemment, les Professionnels de santé se sont réunis à Ruffec.
- Les vœux du Maire seront le 14 janvier 2022.
- Il faudra programmer une réunion avec :
 - les artisans et commerçants = 13 décembre 2021

- les agriculteurs = janvier 2022
- Travaux Delalande : le désamiantage est terminé, il y a un mur à remonter, beaucoup de mauvaises surprises (état des murs, charpente...)
- Chai Sauteraud : nous sommes en attente des devis concernant l'eau et l'électricité.
- L'étude de sol a été réalisée au lotissement de la Chapelière
- Délai LGV : nous sommes en attente d'un rendez-vous car, pour le moment, le prix est trop élevé pour la surface et la nature du terrain.
- L'enseigne pour la bibliothèque commandée mais pas livrée. Voir avec LF Publicité pourquoi.
- Les services techniques ont beaucoup de travail en régie.
- La cérémonie du 11 novembre sera suivi du verre de l'amitié.

Séance levée à 0H00.